

Sommaire du Numéro d'Avout 1909.

Hymne au Vénéralle P.-J. Eymard, (*poésie*). — Le sacrement de la condescendance divine et les récents décrets pontificaux sur la Communion quotidienne. — La confession fréquente des petits enfants. — Moyens de faire de la Messe le centre de toute notre vie sacerdotale. — Sujet d'adoration : la sainteté sacerdotale. — Paroles sacerdotales du Cardinal Perraud. — L'abolition de la Messe en Angleterre. — A propos de retraites. — Bulletin statistique du dernier semestre.

Direction de l'OEuvre.

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. GALTIER, Directeur, 368 EST, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains :

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, Pens. Jésus-Marie, Lauzon, Co. Lévis.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de Trois-Rivières.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de Laterrière.

HAMILTON : Very Reverend E. Laussié, Cayuga. Ont.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P.E.I.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London, Ont.

SHERBROOKE : Monsieur l'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.

VALLEYFIELD : Monsieur l'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.

MONTRÉAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de Lachine, P. Q.

RIMOUSKI : Monsieur le chanoine J. Omer Normandin, Séminaire de Rimouski.

KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

JOLIETTE : Rév. P. Foucher, Noviciat des Clercs de St Viateur.

PETERBORO : Rév. Patrick J. Kelly, St. Peter's Cathedral, Peterboro, Ont.

ST BONIFACE : Mgr Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St-Boniface, Man.



Hymne au Vénéralle P.=J. Eymard, ¹

*Ad Patrem rediens Christus amantibus
Divinum tribuit pignus Apostolis ;
Escam quæ memoret grandia miraque
Priæstat se reverentibus.*

*Istis ex epulis hæc generatio,
Quæ quærit Dominum, sumpsit originem ;
Ferventes animas, quas alit hic cibus,
Cælestis amor efficit.*

*Quondam friguerat pristina caritas ;
Opportunus opem præbet Eymardius
Qui de Pane sacro curat ut ocius
Procedat renovatio.*

*Exemplum capiens a Sapientia
Mensam proposuit vinaque miscuit,
Ut conviva satur factus et impiger
Hostis conterat impetus.*

*Panis deliciae pervigilem simul
Pastorem satiant et teneras oves,
Præclarusque calix multiplicat gregem
Christi pace fruentium.*

*Ad cujus solium missa petitio
Ex puris quoties mentibus evolat,
Tot Rex magnificus munera divite
Fundit Corde clientibus.*

*Patri maxima laus et tibi gratiæ
Qui das, Christe, dapes esurientibus ;
Splendor Spiritui cujus in ignibus
Tecum nos facis hostiam.*

[1] En ce mois qui nous ramène le jour anniversaire de la mort du Vénéralle P. Eymard et le 1er anniversaire de l'introduction de sa cause, nos lecteurs aimeront à trouver ici l'hymne suivante composée à la mémoire du Vénéralle.

Le Sacrement de la Condescendance divine

et les recents Decrets pontificaux

sur la Communion quotidienne.

(suite et fin.)

Le but premier du Sacrement.

Un autre point du Décret *Sacra Tridentina Synodus*, qui mérite une attention spéciale, c'est l'affirmation que l'on ne doit pas viser tout d'abord, *primario*, à sauvegarder le respect et l'honneur dus à Notre-Seigneur dans le Sacrement de l'Eucharistie, mais bien que l'on doit se servir de ce Sacrement comme d'un contre-poison (*antidotum*) pour nous délivrer de nos fautes journalières et nous préserver du péché mortel. C'est sur la partie négative de cette assertion que je voudrais tout spécialement attirer l'attention, à savoir que le respect et les honneurs à rendre à Notre-Seigneur ne sont pas le but premier du Sacrement de l'Eucharistie. Cette affirmation, si elle a été remarquée, a dû certainement causer quelque surprise et même, chez certains, susciter une difficulté. Une comparaison donnera à cette affirmation plus de clarté. Nous savons tous qu'il est juste de témoigner le plus grand respect au souverain de tel ou tel pays.

Le précepte religieux contenu dans ces mots : " Crains Dieu et honore le roi " et la loi civile, quelle qu'en soit l'expression, commande ce respect des lois que l'on trouve partout et à toutes les époques. Mais supposons qu'un roi à son avènement au trône déclaré qu'il a l'intention, après les cérémonies et les fêtes du couronnement, de passer la première année de son règne à visiter sans cérémonie la demeure de ses plus humbles sujets, afin de bien connaître leur genre de vie et de juger par lui-même des réformes sociales et industrielles qui sont à faire. Dans de telles circonstances, tous seraient certainement obligés de traiter le royal visiteur avec tout le

respect possible, quelque soit l'endroit où il irait. Et cependant on pourrait le dire en toute vérité, le but premier que le roi se proposerait dans cette visite serait non pas de recevoir les hommages de ses sujets mais de remédier à leurs misères. Ainsi en est-il du Sacrement de l'Eucharistie.

Poussons la comparaison encore un peu plus loin. Dans cette hypothèse, que préférerait le souverain ? Préférerait-il voir les artisans, les ouvriers, les gens sans travail répondre à son désir en le recevant sans cérémonie et en lui permettant ainsi de les voir, de converser avec eux aussi simplement que possible, ou bien aimerait-il mieux les voir lui fermer leurs portes sous prétexte qu'ils n'ont pas de riches tapis à mettre sous ses pieds ni de tentures précieuses à suspendre aux murs, ni une table somptueuse, ni une troupe de musiciens pour lui souhaiter la bienvenue ? Inutile, n'est-ce pas, de répondre à cette question. L'application de la parabole est facile à faire. Notre-Seigneur désire se mettre à l'aise avec nous. Il ne veut pas que nous remettions à plus tard à l'accueillir sous prétexte de faire des préparatifs que nous croyons plus convenables. "La meilleure préparation pour recevoir Notre-Seigneur demain, c'est de le recevoir aujourd'hui." Naturellement, nous supposons toujours que les conditions requises sont remplies : l'absence de péché mortel et une intention droite. Il désire, comme on l'a dit, être à l'aise avec nous. C'est un invité modèle. Avec une délicatesse extrême, il s'accommode de nos façons, du temps qui nous convient. Il désire que nous nous familiarisions avec ses procédés si simples, si affables, si désintéressés, si franchement bienveillants. Jésus est heureux, lorsque nous lui laissons comprendre qu'il n'est pas *de trop* chez nous, lorsque nous lui permettons de nous enrichir à sa façon, façon silencieuse que le monde ne voit pas, mais qu'assurément les anges célébreront et chanteront pendant toute l'éternité, comme ils chantèrent autrefois sa gracieuse apparition dans la pauvre mais hospitalière étable de Bethléem.

Communion quotidienne et fréquente.

Passons maintenant des exemples et des comparaisons à une interprétation. Le Décret *Sacra Tridentina Syno-*

du parle de la communion fréquente et quotidienne. Si l'on n'a pas sérieusement étudié le document, on se posera peut-être cette question : Quelle est, au point de vue de l'application pratique, dans l'intention du Saint-Père et des rédacteurs du Décret, la relation existant entre ces deux termes, *quotidienne* et *fréquente* ? La réponse n'est pas douteuse : la communion quotidienne est recommandée, *per se*, avant tout, comme la pratique la plus normale à tous les fidèles qui peuvent se procurer cette faveur inestimable. La communion fréquente, en tant que distincte de la communion quotidienne, est recommandée à tous ceux qui, en raison de leurs occupations, de la distance qui les sépare d'une église ou d'une chapelle, ou par suite d'empêchements analogues, ne peuvent communier tous les jours. Elle est recommandée aussi, cette communion fréquente, à ces fidèles, hélas ! trop nombreux, qui ne peuvent croire qu'il leur est permis d'user de la plénitude des droits qui résultent de leur titre de chrétiens. Que la communion quotidienne soit recommandée, *per se*, avant tout, c'est ce que prouvent les différentes considérations que nous allons faire. Le titre même du Décret est ainsi conçu : *De quotidiana Sanctissimæ Eucharistiæ sumptione*. De la réception quotidienne de la sainte Eucharistie. La manne est citée comme symbole de l'Eucharistie, et l'on rappelle qu'on en usait tous les jours. On affirme que la sainte Eucharistie est, implicitement du moins, le pain quotidien que nous demandons chaque jour dans l'Oraison dominicale. On affirme formellement que la communion quotidienne a été la pratique des premiers chrétiens, et c'est cette pratique que le Saint-Père désire voir revivre. Si ces raisons ne suffisent pas, nous savons fort bien par ailleurs que c'est " le désir de Jésus-Christ et de l'Eglise que tous les fidèles s'approchent chaque jour de la Table sainte."

Pour jeter plus de clarté sur ce décret, remarquons que, dès le 3 juin 1905, c'est-à-dire plus de six mois avant la promulgation du Décret *Sacra Tridentina Synodus*, le Saint-Père déclarait explicitement qu'il désirait vivement que la communion quotidienne, " cette pratique si salutaire et si agréable à Dieu, pût avec le secours de sa grâce se propager parmi les fidèles." Il attachait des indul-

gences à la récitation d'une certaine prière. Cette prière demandait " que tous ceux qui sont en état de grâce, et qui le peuvent, s'approche pieusement tous les jours de la Table sainte, afin que, recevant chaque jour, dans la sainte communion, le contrepoison aux fautes vénielles de chaque jour, et alimentant en eux la vie de la grâce, ils puissent atteindre enfin la béatitude de la vie éternelle."

Ajoutons encore que, par suite d'un décret supplémentaire daté du 14 février 1906, ceux qui communient tous les jours peuvent, aux conditions ordinaires, gagner toutes les indulgences plénières concédées, sans être obligés, comme auparavant, de se confesser toutes les semaines. Il est à remarquer qu'il y a à jouir de cette faveur non pas tous ceux qui communient *fréquemment*, mais ceux seulement qui communient *tous les jours*. Cependant, ils conservent ce privilège lors même qu'ils ne communieraient pas un jour ou deux dans la semaine. En plus de ces preuves positives, de ces indications très nettes qui font connaître le désir du Saint-Père, soutenir que la communion quotidienne est le privilège des âmes plus ferventes et prétendre que ceux qui sont moins pieux doivent se contenter de communier plus ou moins fréquemment, est, nous le savons, une opinion qui va directement contre un principe solidement établi " à savoir que ce don divin n'est *pas la récompense de la vertu*, mais un remède à nos différentes faiblesses."

L'avis du confesseur.

Mais si l'on ne doit pas distinguer entre personnes et personnes, dès lors que sont réalisées les deux conditions, absence de péché mortel et pureté d'intention, pourquoi, demandera-t-on avec quelque raison, le Décret porte-t-il qu'il faut (*oportet*) demander l'avis d'un confesseur ? D'accord avec ce qu'enseignent sur ce point des écrivains distingués, nous répondons : 1. que demander l'avis de son confesseur, c'est certainement un acte d'humilité très salutaire ; 2. que c'est une mesure de précaution, car le pénitent pourrait se tromper soit sur l'état de sa conscience, soit sur la pureté de son intention ; 3. que ce sera fournir au confesseur une occasion de donner d'utiles avis sur la manière dont le pénitent pourra tirer autant d'avantages que possible de ce grand don.

Mais ajoutons que, s'il y a pour le pénitent conseil et non ordre de demander l'avis d'un confesseur pour la communion quotidienne, le confesseur, de son côté, a reçu des directions très nettes, très explicites sur la conduite qu'il a à tenir. Tout d'abord, il ne doit détourner personne de la communion quotidienne, *ne quemquam avertat*, pourvu que le pénitent ait les dispositions requises, l'état de grâce et la pureté d'intention. Il peut, de fait, avoir souvent l'occasion de dire à son pénitent d'éviter telle ou telle faute vénielle, qui va mal avec la pratique de la communion quotidienne, mais ce serait intervertir l'ordre des choses que de lui interdire la communion quotidienne sous prétexte que cette sainte pratique est inadmissible avec ces fautes. Naturellement, nous supposons toujours que le communiant a au moins l'intention de trouver dans la communion quotidienne un préservatif contre le péché mortel.

En second lieu, le confesseur non seulement ne doit pas éloigner de la communion quotidienne celui qui apporte les dispositions essentielles pour recevoir dignement et avec fruit ce sacrement, mais il doit *souvent, et avec un grand zèle*, recommander une pratique qui, comme il est dit à plusieurs reprises dans le présent Décret, est "très agréable à Dieu et très salutaire à l'âme."

Est-ce trop espérer de notre part que de souhaiter que le principal résultat et le résultat le plus durable du Congrès soit la diffusion faite avec empressement dans toutes les classes de la société des fidèles de ce moyen souverainement efficace pour maintenir et resserrer l'union avec Notre-Seigneur, union qui est la source de la vie et de la force spirituelles ?

Prions avec ferveur pour obtenir ce résultat et faisons tous nos efforts pour que, répondant aux intentions du Saint-Père, exprimées dans un autre Décret daté du 15 septembre 1907, nos enfants, à partir du jour béni de leur première communion, puissent être encouragés à recevoir le pain des anges tous les jours ou au moins aussi souvent que les circonstances le permettront. Et nous autres prêtres, regardons comme un de nos plus chers privilèges, celui qui nous permet de procurer à ces enfants et à leurs aînés tous les moyens qui leur faciliteront la jouissance pleine et entière du privilège attaché à leur titre de chrétien.

(P. H. LUCAS, S. J.)

La Confession fréquente des Petits Enfants.

(5^{ième} Article. Interrogation des enfants.)

Nous avons promis dans un précédent article une étude spéciale sur l'interrogation des petits enfants par rapport à la belle vertu.

L'interrogation sur ces matières délicates est sans doute la plus difficile, celle qui exige le plus de doigté, c'est celle-là donc surtout qu'il importe de savoir bien mener.

“ C'est à tort cependant que certains directeurs regardent les fautes contre la sainte vertu comme à peu près *les seules* que les enfants commettent, et ne considèrent tout le reste que comme des peccadilles. D'autres péchés peuvent prendre, avec le temps, des proportions énormes et produire des ravages ineffaçables dans de jeunes cœurs... : tel le vol et surtout le mensonge ; à dix ou onze ans ils peuvent avoir jeté des racines presque indestructibles. ”

— Venons-en à l'interrogation sur la pureté.

Faut-il interroger l'enfant ?

Répondons avec le P. Cros et Timon-David :

“ Sans doute, le prêtre fait bien d'exhorter l'enfant à rechercher diligemment ses péchés mortels ou ses péchés véniels les plus notables ; mais, alors même que l'enfant aura été diligent, le prêtre agira prudemment, en l'interrogeant, comme s'il ne s'était point examiné ; et si la bonne volonté a manqué à l'enfant, il sera, presque toujours plus utile que la charité du confesseur y supplée.

“ Le confesseur, disions-nous, fera mieux d'interroger l'enfant, alors même que l'enfant a soigneusement examiné sa conscience : Beaucoup d'enfants, écrit Timon-David, ont une bonne foi conditionnelle : Si mon confesseur m'interroge, je dirai tout, pensent-ils ; mais s'il ne me demande pas, je ne sais comment dire. — D'autres conjurent leur confesseur de bien les questionner... Ce désir du pénitent prouve combien les interrogations sont un besoin, de son côté... Il est très facile à un enfant de tout faire ; il ne lui est pas également facile de tout dire.

“ L'expérience prouve que les enfants désirent, en général, d'être questionnés ; qu'ils ne sont heureux que lorsqu'on l'a

bien fait... C'est l'immense majorité qui éprouve ces sentiments. Or, leur opinion mérite bien d'être consultée... Il faut donc interroger beaucoup, jusqu'à ce que les enfants, devenus plus grands et plus raisonnables, soient plus capables de se confesser tout seuls. *C'est l'unique moyen d'obtenir des confessions intègres*, vu le peu d'intelligence et le peu de sincérité de la plupart des enfants.

“ On nous permettra d'ajouter que c'est le seul moyen d'obtenir des confessions *courtes*, en même temps qu'intègres. Le pénitent apprendra, d'ailleurs, par des questions nettes que le confesseur lui fera sur tous les points essentiels, à s'examiner lui-même et à dire ses péchés, en termes toujours modestes et pourtant exacts. L'enfant qui saura bientôt s'examiner lui-même et s'accuser le mieux, sera celui que le confesseur aura pris la peine d'y préparer, en l'interrogeant avec *précision, prudence et charité*.”

La *précision*, on le comprend, ne doit pas aller jusqu'à scandaliser le pénitent : ne demandons pas plus que le strict nécessaire. La *charité* comprend la bonté, la douceur, la piété : que l'enfant se sente près d'un prêtre du très doux et très miséricordieux Jésus.

La *prudence* indique au confesseur qu'il doit tenir compte du genre d'éducation, de la position, du tempérament du jeune pénitent pour diriger son investigation.

L'expérience reconnaît aussi — chose à noter — qu'il faut, pour juger de la sincérité du pénitent, tenir compte de la contrée où il vit. En certaines régions le caractère des habitants plus expansif, plus franc, rend moins fréquentes les confessions mauvaises par manque de sincérité ; ailleurs, un caractère moins ouvert, moins confiant, rend les gens plus dissimulés, même au confessionnal. D'après cela fions-nous plus ou moins à une première réponse de notre jeune pénitent.

Notons encore, pour nous guider, deux remarques très justes que fait Timon-David.

“ Le jeune pénitent avoue avec peine ses fautes ; mais il dit très volontiers celles des autres.”

“ Règle générale : les petits enfants ne se souviennent que des péchés commis la veille ou depuis très peu de jours... ; il faut donc les aider à remonter plus haut en les questionnant, avec prudence, sur les fautes possibles.”

* * *

On sera heureux de voir *comment en pratique peut se faire un interrogatoire d'enfant*.

Que nos lecteurs nous permettent de leur mettre sous les yeux une lettre que nous adresse un ecclésiastique gagné aux grandes causes de la confession et de la communion des petits enfants. On saisira sur le vif, dans cette relation, le procédé avec sa délicatesse et son efficacité.

... Laissez moi vous raconter l'édifiante conversation que j'ai eue avec un prêtre zélé, vicaire d'une importante paroisse de ville, directeur d'œuvres de jeunesse. Son ineffable bonté est proverbiale tant parmi ses confrères que parmi ses enfants, et les petits viennent à lui comme les enfants de Palestine allaient à Notre-Seigneur.

Il n'est pas consulteur des congrégations romaines et le Concile de Trente ne l'eût pas compté parmi ses théologiens. Mais le bon Dieu le compte parmi ses apôtres les plus ardents et, visiblement, il bénit son saint ministère.

Nous causons de la Communion fréquente ; incidemment je lui dis :

— Avez-vous lu les articles que publie la Revue des Prêtres-adorateurs sur la confession des enfants ?

— Oui, dit-il, avec le plus grand intérêt. C'est cela, tout à fait cela. C'est parfaitement observé. Ah ! si tous les prêtres que ces conseils regardent, les pratiquaient !

— Mais, vous, Monsieur le vicaire, qui depuis longtemps confessez les enfants, comment vous y prenez-vous avec vos mioches, dans l'acte même de la confession ? Il faut être bien délicat. Vous avez au confessionnal des enfants de toutes provenances : aux uns plus rien à révéler, mais d'autres, (j'en connais de votre patronage), doivent être des ignorants, des innocents.

— Ne jugez pas les gens uniquement sur la mine ! il faut s'attendre à trouver *toutes* les fautes chez *tous* les enfants.

— Mais en fait, Monsieur le vicaire, vous n'interrogez pas tous vos enfants comme si tous étaient les gros pécheurs que vous dites ?

— C'est vrai. Beaucoup du reste, (les plus grands grâce à la communion très fréquente, les plus petits grâce à la confession de tous les huit jours,) vivent comme de petits anges. Il n'en faut pas moins veiller à l'intégrité de la confession, et ne pas risquer par timidité ou négligence de laisser un pauvre petit s'enfermer à tout jamais dans le péché mortel pour une fausse honte qui lui fera faire une confession mauvaise.

Du reste, en admettant que certains enfants, (leur nombre est-il grand ou petit : comment le dire avec certitude ?) ne

commettent des péchés mortels que matériellement, il y a très souvent nécessité de les éclairer ; car tous les maux peuvent en découler pour l'avenir.

— Et votre *méthode*, M. le vicaire, pour obtenir des enfants l'aveu de leurs péchés, sans compromettre une innocence possible ?

Me voici, moi, enfant de neuf à dix ans, à vos pieds. Vous ne me connaissez pas. Confessez-moi.

— Vous dites : confessez-moi ; non, confessez-vous d'abord si vous le pouvez. Si vous êtes semblable à beaucoup d'enfants, voici votre aveu spontané : “ Mon Père, j'ai manqué mes prières, environ 10 fois. J'ai désobéi à mes parents, environ 15 fois. De ces péchés, etc...”

— Ce sont là, mon petit ami, les seules fautes que vous avez accusées aussi dans les confessions précédentes probablement ? — Oui, mon Père.

-- Il y a peut-être cependant *autre chose*, que vous n'avez pas osé dire parce que vous étiez honteux ou timide, et parce qu'on ne vous aidait pas à le dire, n'est-ce pas ? — Oui, mon Père.

Oh ! Soyez bien sincère avec moi, mon petit ami ; je vais vous aider, ayez beaucoup de confiance. Vous êtes un bien bon enfant au fond et N. S. a pitié de vous. On offense tant N. S., il y a de si mauvaises gens, même de petits garçons sont parfois bien mauvais : vous avez déjà *rencontré* de ces mauvais amis, n'est-ce pas ?

Vous leur avez *entendu dire* des choses bien vilaines ?

Vous avez *écouté avec plaisir* ces choses, n'est-ce pas, vous n'osiez pas vous en aller ?

Et vous, peut-être n'avez-vous pas osé en *dire* avec eux ?

Demandez bien pardon à N. S. de la peine que vous lui avez faite et promettez-lui de ne plus l'attrister.

Et ces compagnons vous leur avez *vu faire* aussi de vilaines choses, n'est-ce pas ?

Et vous, cher enfant, vous avez *fait* comme eux ?

— Vous voyez la méthode ? c'est celle de Timon-David. Elle est *insinuante* et *délicate*. Sans défleurer l'innocence, elle indique dès le premier pas, au confesseur, s'il doit continuer ses investigations, les rendre plus précises.

— Et comme c'est suave, Monsieur le Vicaire !

L'enfant a confiance ; de pieuses pensées de contrition et de bon propos s'entremêlent à l'entretien : l'enfant sort du confessionnal bien purifié, bien résolu.

Vous dire le résultat de mes huit heures de confession d'enfants chaque semaine, cela n'est pas possible, cher confrère. Les péchés mortels évités se comptent par milliers, et par mon entremise le bon Dieu a sauvé l'innocence, je ne dirai pas de mille, mais je crois bien de quelques centaines d'enfants...

*
* *
*

Ah ! mon Père, conclut notre correspondant, quel ministère utile, quel ministère fructueux, aussi, désormais, c'est de tout cœur que je vais m'y mettre !

Mettez-vous y avec lui, chers lecteurs...

MOYENS

de faire de la MESSE "le CENTRE" de toute notre vie sacerdotale.

(Suite et fin.)

III — Troisième moyen. Faire de la messe le Centre, c'est-à-dire le principe fécondant de nos travaux apostoliques.

Il est, semble-t-il, deux conditions principales nécessaires à la fécondité de nos œuvres sacerdotales : la pureté d'intention ou le désintéressement du zèle. *Deus superbis resistit* : voilà la première ; le concours divin, la bénédiction d'en haut : *Qui manet in me, hic fert fructum multum* ; voilà la seconde. En deux mots, agir pour Dieu et avec Dieu ; c'est là d'ailleurs ce que nous demandons dans l'action de grâces après la messe ; *actiones nostras, quæsumus, Domine, aspirando præveni* ; c'est à Dieu de les inspirer, et *adjuvando prosequere*, c'est à Dieu de les aider.

Première condition de fécondité. — Voulons-nous d'abord agir toujours avec un zèle pur ? *Orientons toutes nos œuvres sacerdotales, quelles qu'elles soient* : prédication, administration des sacrements, visite des malades, direction des patronages, devoirs de professeur, devoirs d'éducateur, orientons tout vers la messe ; rien en cela que de très naturel. Sans nous arrêter aux titres par-

ticuliers qui relient à la messe certains de ces travaux apostoliques (1), remarquons seulement le *trait d'union commun* qui les rattache tous au saint sacrifice, je veux dire *l'unité de but* poursuivie de part et d'autre. Si, en effet, la messe est l'acte par lequel le prêtre procure le plus efficacement la gloire de Dieu et le salut des âmes, c'est, d'autre part, pour ces deux mêmes fins que doit se dépenser tout notre travail sacerdotal. Mais dès lors, l'unité de but appelant *l'unité d'intention*, rien de si indiqué que d'associer ce travail à la messe comme étant les objets d'une même aspiration, de les associer, dis-je, dans un même mouvement de zèle apostolique et de mettre par là une forte unité dans notre vie.

Réalisation pratique. — Nous prévoyons donc promptement, dès le matin, la *série des travaux* qui doit remplir notre journée ; et c'est au saint sacrifice que nous les offrirons à Dieu, en union avec la divine victime, comme notre coopération, minime sans doute, à la grande œuvre du salut du monde et de la gloire de Dieu. Cette consécration de nos forces aux intérêts de Dieu, en union avec la victime de nos autels, se présentera à nos esprits chaque fois que, pendant la journée, nous offrirons à Dieu " nos pensées et nos actes " ; et voilà assurée, par cette convergence vers la messe, voilà quotidiennement réveillée et soutenue, *une parfaite pureté d'intention dans nos œuvres*, c'est-à-dire la première condition de leur fécondité.

Deuxième condition. — La deuxième condition est le *concours divin*, sans lequel nous ne pouvons rien faire. Mais pour valoir à nos œuvres la bénédiction céleste, nous n'avons pas non plus de meilleur moyen que la sainte messe.

La messe, d'abord, est le renouvellement et l'application de l'auguste sacrifice sans lequel il n'y aurait aucun espoir de salut, sans lequel tout travail sanctificateur serait un vain mot, tout sacrement un symbole vide. Ne l'oublions-nous pas un peu ? Pensons-nous assez que cette absolution, que nous donnons, cette exhortation, que nous faisons, etc.. n'ont de fruit pour les âmes que par la divine immolation que nous renouvelons chaque matin à l'autel ?

En second lieu, la messe, comme le sacrifice du Calvaire, possède une force rédemptrice infinie ; outre le " fruit très spécial " dont le prêtre jouit à titre de sacrificateur ; outre le " fruit spécial "

(1) Le ministère de la confession, par exemple. A l'autel, le pouvoir sacerdotal s'exerce sur le corps réel de Jésus-Christ ; au saint tribunal, il s'exerce sur le corps mystique du Sauveur.

Aussi, le ministère de la prédication. De l'autel et de la chaire, le prêtre distribue aux fidèles une céleste nourriture : d'une part, le corps de Jésus-Christ, de l'autre, la parole de Jésus-Christ. Voir le sermon de Bossuet " sur la parole de Dieu " du 13 mars 1661.

que le prêtre applique librement et que, par devoir pastoral, il doit aux jours fixés appliquer aux âmes qui lui sont confiées ; outre ces fruits, chaque messe porte un " fruit général," qui se répartit sur toute l'Eglise.

Chaque messe donc que nous célébrons apporte des bénédictions au troupeau dont nous avons la garde ; et n'est-il pas juste de penser que de ce " fruit général " le prêtre sacrificateur peut espérer une part de choix pour les intérêts de l'Eglise, auxquels lui personnellement se dévoue, pour cette petite Eglise, qui est son diocèse, sa paroisse, sa classe ?

Recommandons-les donc à Dieu au saint sacrifice, dans un *memento* fervent, dans une " intention secondaire (1) " ; recommandons-les aussi dans la récitation du bréviaire, ces intérêts, qui nous sont spécialement chers ; descendons de l'autel tout chargés de célestes bénédictions pour nos œuvres de zèle (2) ; et pendant la journée, tandis que la vertu des bénédictions fécondera nos travaux, leur souvenir nous suivra partout dans notre activité pour nous remplir de confiance.

Fruits personnels. — Est-il besoin d'ajouter que le prêtre recueille à la messe des fruits personnels qui lui sont du plus précieux secours pour le ministère apostolique : cette augmentation de grâce sanctifiante et de vertus infuses, que lui vaut le fruit à lui réservé du saint Sacrifice ; cette force, cette vie de charité, ces flammes de zèle, que répand en lui la réfection sainte de la communion ; cette leçon sublime de toutes les vertus, que lui prêche Jésus-Hostie ; et enfin cette ardeur au sacrifice pour Dieu et pour les âmes, que projette en lui l'exhortation silencieuse de notre Rédempteur, je veux dire l'état d'immolation sous lequel le prêtre le voit et l'adore à l'autel.

IV. Il reste un mot à dire sur un quatrième moyen : faire de la messe *le centre*, c'est-à-dire *le couronnement et le plus pressant motif de tous nos efforts personnels vers la perfection.*

La raison en est simple. La messe, en effet, est un acte sublime d'élévation au-dessus de toutes les pensées terrestres, sublime encore d'union et de commerce intime avec Dieu. Et dès lors, il est manifeste que plus le recueillement et les vues de la foi nous au-

(1) Cfr Génicot, *Théol. mor. Institutiones* II, 219. — Lehmkühl, *Théol. mor.* II, 186.

(2) J'ai lu dans une brochure pieuse éditée tout récemment ces lignes significatives : " Les messes de S. Pierre d'Alcantara convertissaient plus d'âmes que les sermons d'un grand nombre de prédicateurs. Un prêtre qui célèbre dévotement la messe peut entreprendre toutes les œuvres, dit S. Charles Borromée."

ront détachés de la terre, plus la grâce sanctifiante nous aura rapprochés de Dieu, moins aussi nous souffrirons de distractions à l'autel, et mieux nous célébrerons la messe.

Les moyens précédemment signalés, c'est-à-dire cette convergence vers la sainte messe de nos désirs, de nos prières officielles, de nos travaux apostoliques, feront singulièrement grandir en nous la vie de la foi et l'amitié divine, et, par là, nous prépareront très bien à mieux célébrer. — Il ne reste plus qu'à orienter vers cette fin si attachante les ressources que nous mettons en œuvre pour nous sanctifier, pour devenir meilleurs : examen de conscience journalier, particulier et général ; étude de l'Écriture sainte ; lectures pieuses ; confession hebdomadaire ; réollections ; retraite ; fidélité aux grandes dévotions chrétiennes et tout spécialement à la dévotion centrale envers le Très Saint Sacrement. Quel pressant motif de ferveur que celui-ci : fidèle à ces moyens de perfection, je deviendrai meilleur et je célébrerai mieux la sainte messe ?

La méditation. — Et comment ne pas recommander ici tout spécialement le précieux instrument de recueillement qu'est la méditation du matin ? Ne suffit-il pas d'une très courte expérience de la vie sacerdotale pour constater avec assurance que jamais nous ne disons mieux la messe qu'après y avoir été préparés par une fervente méditation ? Unissons donc la pensée de la méditation à celle du saint sacrifice, dès la veille au soir, au premier moment après le réveil ; et, pour être généreux à la bien faire, laissons-nous entraîner par ce motif si fort que, par notre négligence, nous risquerons de gâter l'heure la meilleure et la plus féconde de notre journée.

Je ne puis mieux conclure qu'en citant ces paroles que Mgr Waffelaert a prononcées dans son dernier discours synodal. Sa Grandeur parle non seulement de la dévotion à bien célébrer la messe quotidienne, mais le rapprochement avec notre sujet s'impose : “ Nous ne craignons pas d'affirmer, disait le révérendissime évêque de Bruges, que le prêtre qui s'efforce d'offrir le saint Sacrifice chaque jour saintement et avec perfection, ne fait défaut en rien, accomplit parfaitement toutes ses obligations, pourvoit efficacement au salut des âmes qui lui sont confiées, et promptement s'élèvera à une entière sainteté ! Si, de par la faiblesse humaine, il est nécessaire que notre attention se concentre sur un seul objet, parce que, en se divisant sur plusieurs, elle se diminue à l'égard de chacun d'eux, nous n'hésitons pas à affirmer que le prêtre attentif à ce seul point (de bien célébrer) portera à tous ses devoirs et à chacun d'eux un plus grand soin, une grâce plus grande... — ” “ Nous ne demandons que cela à nos prêtres... ” — “ Cela seul nous suffit.”

(ABBE A. GREGOIRE)

SUJET D'ADORATION

La Sainteté Sacerdotale (1)

I. — Adoration.

“ *Renouvelez-vous... dans votre esprit, et revêtez-vous de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu dans la justice et dans la sainte vérité;* ” telle est la pressante exhortation qu'après saint Paul, Sa Sainteté Pie X adressait naguère au Clergé du monde entier. En nous excitant ainsi à la sainteté, Pie X ne faisait que nous rappeler l'essence et la fin de notre sacerdoce : être saint ou être prêtre est en effet identique dans le langage de l'Écriture et par conséquent dans le plan divin, dans la volonté de Dieu qui a créé le sacerdoce.

Le prêtre doit être saint d'abord à cause de Dieu dont il a l'honneur de s'approcher et dont il est le ministre. “ Nous n'exerçons pas, en effet, la fonction sacerdotale en notre nom, mais au nom de Jésus-Christ. *Que l'on nous considère, dit l'Apôtre, comme les ministres du Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu ; nous sommes les ambassadeurs du Christ.* C'est bien pour cette raison que Jésus-Christ lui-même nous a mis au nombre, non pas de ses serviteurs, mais de ses amis : Je ne vous appellerai pas mes serviteurs... mais je vous ai appelés mes amis, parce que, tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître... Je vous ai choisis et constitués pour que vous alliez et portiez du fruit.”

“ Nous avons donc à remplir le rôle du Christ : la mission qu'il nous a confiée nous devons nous en acquitter de manière à arriver au but qu'il s'est prescrit. Et comme “ ce qui caractérise les véritables amis c'est une seule et même volonté, ” nous sommes tenus, en notre qualité d'amis, d'avoir les sentiments de Jésus-Christ qui est “ saint, innocent, immaculé ” : comme ses ambassadeurs, nous devons gagner l'esprit des hommes à ses doctrines et à sa loi, en commençant par les garder nous-mêmes : comme participant

(1) Ces considérations sont extraites en grande partie de l'Exhortation de S. S. Pie X au Clergé à l'occasion de son Jubilé Sacerdotal. Nous ne pouvions, ce semble, offrir à nos Confrères un sujet de méditation mieux approprié à ce temps des retraites pastorales.

de son pouvoir de délivrer les âmes des liens du péché, nous sommes obligés de faire tous nos efforts pour être nous-mêmes exempts de fautes. Mais c'est surtout comme ses ministres dans l'oblation du Sacrifice par excellence, renouvelé sans cesse pour la vie du monde, que nous devons nous tenir dans la disposition d'âme avec laquelle il s'est offert lui-même à Dieu en hostie immaculée sur l'autel de la croix. Car si autrefois, quand il n'était question que d'apparences et de figures, on demandait aux prêtres une si grande sainteté, qu'en sera-t-il de nous alors que la victime est le Christ lui-même ? " Combien plus pur doit donc être celui qui offre un tel Sacrifice ! quelle splendeur plus éclatante que celle du rayon de soleil doit avoir la main qui divise cette chair ! la bouche qui se remplit d'un feu spirituel, la langue qui se rougit d'un sang redoutable."

La sainteté est encore nécessaire au prêtre, parce qu'il doit être la lumière du monde et qu'il n'éclairera pas si, à l'enseignement de la parole, il n'ajoute celui de l'exemple ; parce qu'il est le *sel de la terre* et que sans la sainteté il ne saura pas le sauver de la corruption. " C'est pourquoi Jésus-Christ lui-même, le modèle des prêtres, a enseigné d'abord par ses actes, ensuite par ses paroles : *Jésus a commencé par faire, il a enseigné ensuite*. Ne disait-il pas aussi de lui-même : " *Je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'eux aussi soient sanctifiés en vérité*. Telle doit être la vie du prêtre, qui est auprès des âmes un autre Christ : *sacerdos alter Christus*."

Cette sainteté, l'Eglise ne cesse de la demander à ses prêtres ; les Pères et les Docteurs ne craignent pas d'affirmer qu'entre le prêtre et quelque homme probe que ce soit, il doit y avoir autant de différence qu'entre le ciel et la terre. Le saint Concile de Trente va jusqu'à dire que chez le prêtre " même les fautes légères seraient très grandes," en raison du caractère sacré dont il est revêtu.

En quoi consiste maintenant cette sainteté dont il n'est pas permis au prêtre d'être dépourvu ? — "L'Apôtre nous l'apprend par ces paroles : *Ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés à devenir conformes à l'image de son Fils*." "Le Christ est le maître et le modèle de toute sainteté : quiconque prétend prendre place parmi les bienheureux doit de toute nécessité s'adapter à cette règle."

Or deux choses doivent concourir nécessairement à réaliser dans la vie du prêtre ce sublime idéal qui lui est proposé, idéal dont sa vocation même lui impose l'obligation. Le prêtre, autre Jésus-Christ, doit reproduire et imiter la vie du souverain Prêtre, son divin modèle. Or, celle-ci peut se résumer en deux mots : "*Ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate*." Pourvoir d'abord à sa sanctification personnelle, travailler ensuite, et d'autant plus efficacement qu'il sera plus saint, à la sanctification des âmes qui lui sont confiées : tel est donc le programme de sainteté tracé par Jésus-Christ lui-même à ses prêtres.

La vie de Jésus-Christ, qu'on s'en souviennne, est faite de douceur et d'humilité, d'obéissance et de mortification, d'abnégation de soi-même. " C'est à tous les hommes, mais surtout au prêtre que s'adresse cette parole : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Le Christ, dit St Paul, s'est montré, *fait obéissant jusqu'à la mort.* Sa vie n'a été qu'une croix et un martyr continuel. Dès lors, *ceux qui lui appartiennent* (au titre tout spécial de leur sacerdoce) *doivent crucifier leur chair avec leurs vices et leurs concupiscences.* Ils doivent en un mot reproduire dans leur vie la vie même de leur divin modèle, se montrer en tout les dignes ministres de Dieu, tendre sans cesse aux choses célestes.

" Toutefois, qu'ils ne l'oublient pas, c'est pour mieux y conduire les autres avec eux. Ils ne doivent *pas vivre saintement pour eux seuls* : ils sont les ouvriers que le Christ a engagés pour le travail de sa vigne." Il ne doivent donc négliger aucune des charges de leur ministère : prédications, confessions, visites des malades, catéchismes." Mais là encore, leur zèle doit être surnaturel et désintéressé ; car, dit St Paul, "*ni celui qui plante, ni celui qui arrose ne sont rien, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement.*" Ce ministère du prêtre auprès des âmes, pour être efficace, suppose donc en lui la sainteté de la vie et des mœurs. " Rien ne peut la remplacer, ni la science, ni même l'adresse et la prudence dans l'action."

Prosternés en la présence de Jésus-Christ, continuant sur nos autels les fonctions de son éternel sacerdoce, adorons les qualités suréminentes, la sainteté infinie de notre divin Modèle. Reconnaissons et proclamons ses droits absolus sur nous ; adhérons pleinement d'esprit et de cœur à ses vouloirs divins qui se résument tous dans notre sanctification : *hec est voluntas Dei sanctificatio vestra.*

III. — Réparation.

Est-ce bien ainsi que nous comprenons la sainteté dans la pratique de notre vie ? Ne serions-nous pas de ceux " qui font consister toute la gloire du prêtre à se dépenser au bien des autres : mettant presque de côté les vertus par lesquelles l'homme se perfectionne lui-même pour nous consacrer exclusivement à la pratique des vertus soit-disant actives ? Doctrine fallacieuse et pernicieuse au plus haut point, fait remarquer S. S. Pie X. — Comme si la sainteté pour le prêtre n'était pas toujours la même, hier comme aujourd'hui, — comme si le Christ pouvait changer avec le progrès des siècles, — comme si les vertus chrétiennes devaient varier dans le cours des âges !

Combien en est-il qui emportés, comme les gens du siècle, dans le tourbillon des affaires, en viennent à négliger peu à peu et finissent par perdre de vue le soin de leur propre sanctifica-

tion. Les moyens surnaturels qui seuls auraient pu les maintenir à la hauteur de leur vocation, tels que la prière, la méditation, l'examen, la lecture spirituelle, ils ont commencé d'abord par moins les estimer et finalement par en abandonner la pratique.

Rien n'est donc plus nécessaire que d'examiner avec soin où nous en sommes dans le travail de notre sanctification, de scruter les replis de notre conscience et la trame de notre vie pour voir où est le point faible et y apporter un remède efficace. Bien à plaindre serions-nous, si l'on pouvait nous appliquer le reproche du Seigneur : " Noluit intelligere ut bene ageret : " ils n'ont pas voulu ouvrir les yeux, rentrer en eux-mêmes par un sérieux examen, afin de n'avoir pas à constater de tristes négligences et à reformer une vie à peu près stérile, si elle n'est pas coupable.

" Ayons vraiment honte que, sur ce point, se vérifie la parole de Jésus-Christ : *Les enfants de ce siècle sont plus prudents que les enfants de lumière.* Nous pouvons voir avec quelle diligence ils gèrent leurs affaires ; combien souvent ils comparent leurs dépenses et leurs recettes ; avec quelle attention et quelle rigueur ils établissent leurs comptes pour déplorer les pertes subies et s'exciter eux-mêmes plus fortement à les réparer. Mais nous, ne traitons-nous pas avec mollesse et dégoût l'affaire la plus importante et aussi la plus difficile, à savoir l'acquisition de la sainteté ? Car c'est à peine si de temps en temps nous nous recueillons et examinons notre âme : et alors, à cause de cela, elle devient comme une terre sauvage, c'est la vigne du paresseux et la vigne de l'insensé : *et tout était rempli d'orties, les épines s'étaient étendues partout et le mur de pierres était détruit.*"

L'expérience démontre que le prêtre ainsi négligent ne sait plus éviter jusqu'aux moindres péchés, s'encroûte dans ses fautes et en vient à attendre des mois entiers pour les effacer par la confession sacramentelle. " Hélas ! combien il en est résulté et en résulte encore, çà et là, d'indignités, à l'égard de Dieu et de l'Eglise, de maux pour le peuple chrétien, de hontes pour l'ordre sacerdotal.

" Malheur au prêtre qui, ainsi oublieux de sa dignité et ne rentrant jamais en lui-même pour écouter la voix accusatrice de sa conscience, souille par son infidélité le nom du Dieu saint à qui il doit être consacré ! "

Examinons surtout quelle est notre assiduité à la prière en général et à la méditation en particulier. Car, " la prière et la sainteté sont si intimement unies que l'une ne saurait absolument exister sans l'autre. Notre-Seigneur nous l'a recommandée par ses paroles et surtout par son exemple." St Paul, et après lui les Saints Pères, renouvellent ce précepte et y joignent les plus pressantes exhortations. " Afin de soutenir son rang et son office, le prêtre doit nécessairement s'appliquer d'une manière remarquable à la

rière. Trop souvent, il faut déplorer que lui-même prie plutôt par routine que par ferveur, récitant l'office divin avec nonchalance ou disant quelques petites prières, et ensuite ne consacrant aucun moment du jour à se souvenir de Dieu et à s'entretenir avec Dieu par de pieuses aspirations."

Ceci doit s'appliquer principalement à la méditation. "Aucun prêtre ne peut s'en dispenser sans être taxé de négligence grave et sans nuire à son âme... Sans elle, le prêtre en vient jusqu'à perdre l'estime de ses augustes fonctions et à les prendre en dégoût; n'ayant plus de contrepoids aux inclinations perverses de la nature, il ne sait plus résister aux séductions du monde et aux pièges de l'ennemi.

"Mais la condition du prêtre est telle qu'il ne peut être bon ou mauvais seulement pour lui. Il doit être la lumière du monde et le sel de la terre. S'il néglige la méditation des choses divines ou s'en dégoûte complètement, il perdra peu à peu le *sens du Christ*, son ministère auprès des âmes sera stérile, si tant est qu'on ne lui oppose comme une insulte, mais non sans raison, la parole de l'Apôtre: *Il professe Dieu en paroles, mais il le nie par les actes*. Au témoignage de Jésus-Christ lui-même, il n'est plus qu'un sel affadi, qui n'est "bon à rien, sinon à être jeté dehors" et, par conséquent, "à être foulé aux pieds."

Ils sont donc bien à plaindre et "ils se trompent tristement ceux qui s'excusent sous prétexte qu'ils sont pris tout entiers dans le tourbillon du ministère" ou considèrent comme perdu le temps donné à la prière et à la méditation. Aurions-nous donc perdu de vue l'oracle divin: *Sine me nihil potestis facere?* Là est pourtant le secret de bien des échecs qui nous étonnent dans le saint ministère. Que de talents, je dirai même, que de travaux qui demeurent stériles, parce qu'on oublie son impuissance et l'efficacité de la prière! N'aurions-nous rien à nous reprocher dans une question d'une telle importance? Examinons bien si l'origine de toutes nos faiblesses, de tous nos succès, de nos fautes mêmes n'ont pas pour cause notre peu d'assiduité, notre peu de ferveur dans la prière. "O prêtre, dirai-je avec St Bernard, fais un examen sérieux de ta vie. Recherche soigneusement combien tu gagnes ou combien tu perds... Applique-toi à te connaître... Place sous tes yeux tous tes manquements. Mets-toi toi-même en face de toi-même, comme si tu étais en face d'un autre, et ainsi verse des larmes sur toi-même."

III. — Action de grâces.

La sainteté, et une sainteté peu commune, nous est donc imposée comme une nécessité inéluctable, à laquelle nous ne saurions nous soustraire sans aller contre la volonté de Jésus-Christ et trahir notre vocation. Mais une pareille entreprise ne dépasse-t-elle point

nos forces?—“Dieu, dit St Thomas, n'impose à personne une obligation sans donner en même temps tous les secours, tous les moyens pour la remplir.” Or, si la sainteté du prêtre doit être une reproduction fidèle de celle de Jésus-Christ, notre Souverain Prêtre, c'est assez dire que Dieu lui a ménagé les grâces les plus riches, les plus exquises, les plus puissantes pour sanctifier sa vie et lui faire produire des œuvres parfaites, pour sanctifier les âmes dont il a la charge, pour donner à Dieu et à son chef Jésus la louange qu'ils aiment le plus, celle de la sainteté véritable.

Il est vrai que ces grâces elles-mêmes attendent leur fruit de la fidélité du prêtre. Mais cette fidélité même, elles l'excitent, la soutiennent, la facilitent, et pour peu qu'il le veuille sincèrement, tout prêtre enrichi de tant de grâces de sanctification peut arriver aisément à la sainteté.

On peut dire ici que la libéralité divine s'est épuisée à son profit. Ecoutez sur ce point saint Charles Borromée parlant à son clergé : “ Si nous nous rappelions, frères bien-aimés, quelles grandes et saintes choses le Seigneur a mises dans nos mains, que de force aurait cette considération pour nous porter à mener une vie vraiment sacerdotale ! Qu'est-ce que le Seigneur n'a pas mis dans nos mains quand il y a placé son propre Fils unique, qui lui est co-éternel et consubstantiel ? Il a mis dans ma main tous ses trésors, ses sacrements et ses grâces ; il y a mis les âmes, qui sont ce qu'il a de plus cher, qu'il a préférées à lui-même dans son amour, qu'il a rachetées de son sang ; il a mis dans ma main le ciel, pour que je puisse l'ouvrir et le fermer aux autres... Comment donc pourrais-je être ingrat pour tant de condescendance et d'amour, jusqu'à pécher contre lui ? jusqu'à offenser son honneur ? jusqu'à souiller ce corps, qui est à lui ? jusqu'à maculer cette dignité, cette vie consacrée à son service ? ” Comment, ajouterons-nous, ne pas laisser déborder de nos cœurs le trop plein de notre reconnaissance pour tant et de si grands bienfaits ? Repassons toutes les années de notre vie et nous verrons les prévenances de l'amour de Dieu pour nous se multiplier comme à l'infini, porter toujours la marque de la prédilection et, souvent, celle du miracle. Que chacun se rappelle les premiers attraits, les premiers appels de la grâce en lui, les secours inattendus, les relèvements miséricordieux, les exemples de vertu dont fut témoin son adolescence et sa jeunesse. Que l'on remonte lentement, sous le poids d'une reconnaissance égale aux bienfaits, les degrés sacrés de l'autel, les diverses étapes de cette merveilleuse ascension vers le sacerdoce. Le souvenir de notre première messe est à lui seul capable de nous fixer dans une action de grâces éternelle, et dans une union avec Jésus-Christ telle que rien ne devrait être capable de la briser désormais.

Et depuis ce don du sacerdoce où Jésus-Christ ne nous donne pas seulement, mais où il se livre lui-même en personne, jusqu'à nous identifier avec lui par la communication de son propre état sacerdotal, depuis ce moment où de serviteurs que nous étions il a daigné faire de nous ses *amis* par vocation et par état, a-t-il failli à sa promesse, a-t-il gardé quelques réserves avec nous ? Tout ce qu'il a reçu de son Père : doctrine, bienfaits, lui-même enfin, ne nous a-t-il pas tout donné ? Chaque matin, au saint sacrifice, ne se met-il pas tout entier à notre disposition, pour être auprès du divin Père, l'avocat toujours écouté de nos prières, le réparateur de toutes nos fautes ? Chaque jour, le prêtre entre donc en participation des efficacités du sacrifice de Jésus-Christ, pénètre jusqu'au cœur de son sacerdoce, afin d'y puiser les grâces de sainteté et de salut pour lui et pour les âmes. Pourquoi encore cette présence permanente de Jésus-Christ dans nos saints tabernacles, sinon afin que le prêtre, mis sans cesse en contact avec la sainteté du Prêtre éternel, en subisse la continuelle influence et en reproduise le modèle dans sa vie sacerdotale ?

Tel est le capital de notre sainteté que dans son amour privilégié le Christ, notre Père dans le sacerdoce, a voulu nous constituer, et que St Thomas appelle si bien : *Amplius gratie munus !* C'est assez dire la grandeur de son amour pour nous : croyons à cet amour et sachons le payer d'un juste retour !

IV. — Prière.

S. S. Pie X termine son exhortation en exprimant le désir de voir les prêtres s'enrôler dans des Associations propres à les maintenir plus sûrement dans l'esprit de leur sainte vocation et à promouvoir les intérêts des âmes, en mettant en commun leurs pensées et leurs forces. Il demande de s'y enrôler dès le début du sacerdoce et d'employer de telle sorte les moyens que ces associations mettent à notre disposition, que nous marchions de jour en jour plus dignement dans la vocation à laquelle nous avons été appelés, honorant notre ministère et parachevant en nous la volonté de Dieu, qui est *notre sanctification*. Telle doit être aussi notre résolution, prêtres-adorateurs : nous renouveler dans l'esprit d'adoration. Ne perdons pas de vue que le but de notre Œuvre est précisément de rapprocher le prêtre de Notre-Seigneur par le plus intime de son être, de le mettre en présence de son divin Modèle pour qu'il le considère, le contemple, et s'éprenne dans cette contemplation du désir de l'imiter. Heureux le prêtre qui, profondément convaincu de cette vérité qu'il ne peut rien, absolument rien, ni pour sa propre perfection, ni pour le salut du prochain, sans le secours de Jésus-Christ, est toujours prosterné, ou réellement ou en esprit, au pied du Saint Sacrement, et y traite, dans une oraison fervente, des grands intérêts des âmes !

Paroles sacerdotales du Card. Perraud

Le Prêtre et L'Eucharistie.

L'Eucharistie a fait le sacerdoce. En effet, c'est après avoir effectué, au banquet de la Cène, le changement du pain en son corps et du vin en son sang ; c'est après avoir distribué cette nourriture sacrée et ce divin breuvage à ses apôtres que le Sauveur Jésus institua ceux-ci prêtres de la loi nouvelle, pour continuer à travers les siècles le miracle de cette prodigieuse transsubstantiation : *Hoc facite in meam commemorationem.*

L'Eucharistie a donc fait le sacerdoce ; et, chaque jour, elle le maintient ; elle le soutient, par son intime puissance, sur les sublimes hauteurs où le Sauveur l'a placé ; elle lui donne et lui garde l'éclat de sa virginale splendeur ; elle entretient en lui la flamme du dévouement ; elle lui assure sa fécondité ; et c'est par elle que le sacerdoce catholique cueille chaque jour sur toute la surface du globe terrestre ces épis qui forment des gerbes et ces gerbes qui font des moissons : *Levate oculos vestros et videte regiones quia albæ sunt jam ad messem. Ego misi vos metere.*

Mais si l'Eucharistie a fait et perpétue le sacerdoce, à son tour le sacerdoce, et c'est là le sujet inépuisable de nos ravissements et de nos actions de grâces, oui, le sacerdoce fait et perpétue dans le monde l'adorable mystère de l'Eucharistie.

Je dis le sacerdoce, et par conséquent l'Episcopat, la papauté, en qui se résume et d'où part, comme de sa source, toute la puissance sacerdotale.

Pierre, toujours vivant dans la personne de son successeur, appelle les évêques au gouvernement de l'Eglise de Dieu : *Posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei.*

A leur tour, les évêques ordonnent les prêtres. Ils leur disent : ... " Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu, tant pour les vivants que pour les morts. "

Dès le lendemain, ces nouveaux prêtres montent pour la première fois à l'autel. Dans un saint tremblement, ils prennent entre leurs mains consacrées de la veille, le pain et le vin du sacrifice. Ils répètent sur ces éléments les paroles mêmes dites au Cénacle par le Fils de Dieu. Le même prodige s'opère. Le pain devient le corps, et le vin le sang du Christ. Et par eux grandit sur la terre le règne du mystère eucharistique.

Que sont-ils donc ces hommes investis tout d'un coup d'une si étonnante puissance, et sortant de nos mains épiscopales avec le droit et le devoir de donner Jésus-Christ au monde ?

Je m'imagine avec quel dédain les illustres patriciens de la vieille Rome eussent entendu prononcer les noms inconnus et barbares de Pierre, de Jacques, de Barthélemy. Qu'est-ce que ces ignorants ? *Comperti quod homines essent sine litteris et idiotæ*. Qui a jamais entendu parler d'eux ?

Patience, orgueilleux vainqueurs des nations ! C'est vous qui demain serez vaincus, et dans vingt siècles, les hommes salueront dans ces ignorants les coopérateurs de leur rédemption et les continuateurs de la vie de Jésus dans le monde ! *Hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra*.

Et de même, en ces jours où nous nous préparons à donner de nouveaux prêtres à l'Eglise, qui sait les noms de ces jeunes gens ? Les puissants du siècle, les hommes fameux, ceux que l'Écriture, avec une sorte d'ironie, appelle " les géants de la terre " : *Gigantes super terram isti sunt potentes a sæculo, viri famosi*, peuvent dire d'eux en les voyant : Voilà donc les soutiens de l'Eglise ! des séminaristes ! des enfants ! des ignorants qui ne sont d'aucune académie : *Comperti quod essent sine litteris et idiotæ* ! Nos affaires vont bien. La Papauté croule ! La religion s'en va ! L'avenir nous appartient, chantons victoire !

Insensés ! vous ne connaissez pas le mystère des opérations divines : *Nescierunt sacramenta Dei* ! Ces enfants, ces séminaristes, ces jeunes hommes sans renom et sans fortune, portent maintenant dans leurs mains la puissance du sacrifice eucharistique. Ils sont prêtres, entendez-le bien ! prêtres pour l'éternité et leur sacerdoce survivra à vos fragiles renommées !

Je ne veux pas dire par là que leur carrière sera exempte d'épreuves, ou qu'il ne sera pas donné aux adversaires du Christ, de son Eglise et de son sacerdoce de remporter d'éphémères victoires.

Mais pourquoi notre cœur en serait-il troublé !

Voyez l'Eucharistie... Avant de devenir, par la consécration, le corps de Jésus-Christ, ce n'est que du pain ; il faut que le froment sois mis sous la meule, broyé, réduit en poudre : *Nisi granum frumenti mortuum fuerit.*

D'abord la mort du sacrifice, puis les gloires de la transfiguration.

Il en est de même de ces autres sacrements de Dieu, qui sont l'Eglise et la Papauté.

En ce moment, le monde (je parle de celui que le Sauveur a flétri de ses anathèmes), le monde semble décidé à nous fouler aux pieds.

C'est une heure mauvaise à passer, l'heure que Jésus aux approches de sa Passion appelait " l'heure et la puissance des ténèbres " : *Hæc est hora vestra et potestas tenebrarum.*

Mais nous sommes patients, parce que notre Dieu est éternel ; et nous sommes confiants, parce que, dans notre lutte contre le monde, la victoire de notre foi est la victoire même de Notre Seigneur Jésus-Christ : *In mundo pressuram habebitis ; sed confidite, ego vici mundum.*

S. Em. le Cardinal PERRAUD.

(Discours prononcé à la Cathédrale d'Autun, à l'occasion de la Fête-Dieu et du Jubilé épiscopal du Souverain Pontife, juin 1877.)

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 2100 à 2400, de vouloir bien célébrer durant ce mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905.)

L'ABOLITION DE LA MESSE

EN ANGLETERRE.

(Suite)

Le *Livre de Prière* s'occupait surtout de l' "ordre nouveau pour le souper du Seigneur (*Lord's Supper*) et la sainte communion communément appelée messe", et, on le devine, introduisait dans la célébration de la liturgie des changements considérables.

Après la récitation du *Credo*, on prescrivait au prêtre de déposer sur l'autel une quantité suffisante de pain et de vin pour la communion, mais sans réciter de prière, sans faire d'oblation. On avait supprimé la partie de l'Offertoire à la Préface, et cela parce que les oraisons qui y sont comprises expriment spécialement l'idée d'oblation et de sacrifice. Ainsi l'on omettait cette prière du missel de Sarum (en usage dans l'Eglise catholique d'Angleterre) à l'offrande de la patène et du calice :

" Recevez, ô Sainte Trinité, cette oblation que moi, misérable pécheur, j'offre en l'honneur de Vous, de la Bienheureuse Vierge Marie et de tous vos Saints, pour mes offenses, et pour le salut des vivants et le repos des fidèles défunts."

Supprimée aussi, après le *Lavabo*, cette invocation : " Et que notre sacrifice soit en Votre présence, afin que Vous l'acceptiez en ce jour et qu'il Vous soit agréable, ô Seigneur Dieu ! " Supprimés encore l'*Orate fratres* et les Secrètes. Tout cela était assurément trop " papiste " pour figurer dans le *Prayer-Book*.

Au *Te igitur*, les paroles : " Nous vous prions et supplions humblement de recevoir ces dons, ces offrandes, ces sacrifices saints et purs ", devenait : " Nous vous prions humblement de recevoir avec miséricorde ces prières que nous vous adressons." L'intention est assez claire !

Dans le *Memento*, nulle mention nominale de personnes, et diverses variantes lorsqu'il s'agit d'une allusion au sacrifice. Le *Communicantes*, affirmation de la communion des saints

et où l'on demande d'être exaucé par l'intercession et les mérites des Bienheureux, se transforme en une anodine où l'on rend grâces "pour la vertu des saints" et où Dieu est prié de "nous faire imiter leurs exemples".

Le *Memento* des morts changeait de place. On le plaçait avant la consécration, afin de prévenir "l'erreur romaine d'après laquelle le Christ serait offert pour les vivants et les morts".

Au *Hanc igitur*, il ne reste rien. Le *Quam oblationem* est remplacé par une prière enchevêtrée, où se trahit la préoccupation d'éliminer tout ferment de "romanisme" concernant la doctrine de la messe.

La consécration devait aussi subir des retouches. On a soin de dire, dans une rubrique, que le ministre ne doit pas faire l'élévation de l'hostie. Quant aux paroles sacramentelles, nous savons en quel sens très restreint et purement allégorique on affectait de les prendre.

Dans les prières qui suivent, toute allusion au caractère sacrificatoire de la messe était soigneusement démarquée. Ainsi, l'on supprimait l'invocation : *Jube hæc*, c'est-à-dire : *Hostiam puram, panem sanctum*, etc. Mais on lui substituait celle-ci : "Ordonnez que nos supplications, par le ministère des saints Anges, soient portées.... en présence de votre divine Majesté."

Le *Libera nos* qui suit le *Pater* n'avait pas trouvé grâce devant les "réformateurs". De même la fraction de l'hostie et le *hæc commixtio*. Et l'on arrivait ainsi, à grandes enjambées, au *Pax Domini* qui, heureusement, n'avait rien de suspect, ce qui lui valait d'être conservé tel quel ; puis à l'*Agnus*, qui jouissait du même privilège, encore qu'il fallût les prendre "au sens historique".

Cranmer biffait, retranchait, combinait, ajoutait à sa guise et, pour un peu, cet homme perdu se serait cru inspiré du Saint-Esprit.

Cependant, il était plus facile d'inventer une liturgie fantaisiste que de la faire accepter. Le peuple ne reconnaissait plus la messe dans ces élucubrations du *Prayer-Book*. Plus d'adoration de l'hostie, plus de tabernacle, plus de vêtements liturgiques. En outre, on détruisait les autels pour mettre à leur place des tables de bois. La partie saine du clergé protesta et refusa d'accepter une pareille contrefaçon des saints rites.

Alors, on eut recours à la violence ? L'évêque de Londres, Bonner, un des opposants les plus énergiques, fut jeté en prison (octobre 1543). De là, il écrivait : " Je possède trois choses : quelques biens, une pauvre carcasse et mon âme. Vous pouvez prendre les biens et la carcasse, mais vous n'aurez pas l'âme, *quia anima mea in manibus meis semper.*"

Il y eut des rébellions et des troubles dans plusieurs comtés. Les gens de Sampford-Courtenay (Devonshire) obligèrent leur curé à reprendre l'usage de l'ancien missel. Dans l'Ouest, les disciples de Devon et des Cornouailles se révoltèrent ; mais Somerset étouffa dans le sang ces cris d'indignation. Elisabeth n'aura pas d'autre conduite. Les martyrs de l'Eucharistie seront, sous son règne, plus nombreux que jamais. Des prêtres seront exécutés, et leur cadavre suspendu au clocher de leur paroisse. Des laïques furent décapités, et leur tête exposée, fixée à un poteau sur les places publiques.

* * *

Thomas Cranmer allait-il se reposer sur de si beaux lauriers ? C'était peu probable. Le remuant prélat se complaisait dans son œuvre et invitait ses amis du continent, les hérétiques Fagius, Alases, Buger, Pierre Martin, à venir en contempler les fruits. Néanmoins, ces personnages ne s'entendaient pas, jugeaient en sens divers l'entreprise de l'archevêque de Cantorbery. Plusieurs reprochaient au *Prayer-Book* de 1549 d'être encore trop " catholique " et de conserver les anciennes prières du missel.

D'un autre côté, Gardiner, évêque de Winchester, faisait éclater le contraste entre les déclarations protestantes du primat et la saveur encore assez romaine du *Prayer-Book* et démasquait l'hypocrisie de son auteur. Pour mettre fin à ces attaques et à ces sarcasmes, Cranmer résolut de confectionner un second *Prayer-Book* plus catégorique.

Il y travailla dès 1550 et devait le faire imposer deux ans plus tard.

Et comme il tranchait et corrigeait à sa manière dans cette nouvelle édition !

Le " service de la communion " était d'abord considérablement abrégé. Il commençait par la récitation du *Notre Père* et des dix commandements, après chacun desquels le peuple devait répondre : " Seigneur, ayez pitié de nous ! " D'*Introït*, il n'en était plus question ; le *Gloria*, sans raison apparente, était rejeté à la fin du " service ". On avait bien voulu conserver la Collecte, l'Épître, l'Évangile, le *Credo*.

Une série d'exhortations aux assistants se présentait comme Offertoire. Le Canon avait été détrôné pour céder la place à une oraison pour l'Eglise militante. Toute prière pour les défunts était biffée. Venaient ensuite, sans qu'on sût au juste pourquoi, le *Confiteor*, suivi de la Préface et du *Sanctus*. Et encore, le *Sanctus* n'échappait pas au massacre, puisque les mots : "Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur!" étaient travestis en : "Gloire à vous, au Seigneur Très-Haut!"

Dans la consécration, figuraient bien les paroles de l'institution ; mais on devait les prendre "au sens historique". On faisait foin du reste du Canon et, cahin-caha, arrivait la Communion (simple mémorial, souvenir, bien entendu). Une rubrique ordonnait au ministre "de remettre le pain dans la main des fidèles", en disant : "Prends et mange *en souvenir du Christ* mort pour toi, et nourris-toi de lui *dans ton cœur par la foi*, avec action de grâces. — Bois ceci *en souvenir du Sang du Christ* répandu pour toi, et rends grâces."

On récitait une seconde fois l'oraison dominicale, puis le *Gloria*, et le peuple était congédié sans qu'il sût bien s'il venait d'assister à un rite sacré ou à une parodie sacrilège.

Tel était le chef-d'œuvre conçu et réalisé par Thomas Cranmer ! Une rubrique appelée *Rubrique noire* insistait sur le caractère non sacrificatoire du "service", avertissant que "le pain et le vin du sacrement restent tels quels, avec leur substance naturelle, et, par conséquent, ne peuvent être adorés (ce serait là abominable idolâtrie) ; et le corps et le sang naturels de Notre Sauveur Christ sont au ciel et non ici ; car il est faux que le corps naturel du Christ soit en même temps dans plusieurs endroits."

Le Parlement se réunit en janvier 1552. Le second *Prayer-Book* fut alors présenté à son approbation, laquelle, du reste, ne se fit pas attendre. Il y eut des semblants de discussions, mais un acte du 14 avril finit par imposer à tout le royaume le nouveau *Livre de prière*.

Alors, profanations et persécutions redoublèrent. Les quelques pierres d'autel qu'on avait jusque-là respectées furent brisées et indignement souillées. Des fanatiques les placèrent au seuil de leurs maisons, à la porte des églises et dans le pavé des rues pour obliger les passants à les fouler aux pieds. L'évêque de Salford, dans sa récente Lettre pastorale, affirme en avoir vu une que le ministre protestant de la localité avait utilisée comme pierre tombale, et où il avait gravé l'épithaphe de sa femme.

Sous la sanglante Elisabeth, ces violences devinrent plus brutales. Plus d'un prêtre, surpris à l'autel, fut traîné de là en prison, vestibule de l'échafaud. Est-il nécessaire d'ajouter que les fondations de messes furent confisquées au profit du trésor? Manifestement, le pouvoir ne pouvait supporter que ces biens servissent à l'entretien de la "grande idolâtrie!"

Le sang des martyrs n'a pas été infécond. Déjà des temps pleins de promesses se sont levés; les retours à l'Eglise catholique deviennent chaque jour plus nombreux. Les anglicans, privés de l'Eucharistie, se sentent dépérir et mourir d'inanition. En cet état, plusieurs imitent l'enfant prodigue et rentrent à la maison du père de famille.

Le Congrès eucharistique de Londres marque un grand pas dans l'histoire de l'Eglise catholique en Angleterre. Il y prendra le caractère "d'un grand acte de réparation pour les outrages de trois siècles". "Londres, s'écrie l'évêque de Salford, Londres est le siège du gouvernement d'Edouard VI, d'Elisabeth et de leurs successeurs; Londres dont la tour a vu souffrir tant de nos prêtres, et dont le Tyburn a été le théâtre de tant de martyrs, est certainement l'endroit le plus convenable pour un solennel acte d'hommage au Christ dans l'Eucharistie..."

Le jour n'est peut être pas éloigné où l'Angleterre repentante fera sa réunion avec Rome, devant le même pain eucharistique, source d'amour et d'unité. Elle y puisera des énergies spirituelles insoupçonnées. *Panis quem ego dabo vobis, caro mea est pro mundi vita.* Or, c'est cette vie qui manque à l'anglicanisme.

S. PEITAVI.

AVIS IMPORTANTS

Nous rappelons à nos Confrères que nous ne pouvons tenir compte des "*Libelli*" mensuels qui ne portent pas exactement le numéro d'inscription. On est aussi prié de remarquer que ce numéro est celui de l'*Association des Prêtres-Adorateurs* et non celui de la Ligue sacerdotale de la Communion.

Nous avons fait parvenir à nos Directeurs la liste de ceux des Associés de leurs diocèses respectifs qui sont en retard pour leur abonnement à nos revues. Nous espérons que tous nos Confrères profiteront de la retraite pour remettre au Directeur diocésain le montant de leur cotisation, à moins qu'ils ne préfèrent nous l'envoyer directement.

À PROPOS DE RETRAITES.

Q. — Etant donné le décret de Pie X sur la communion fréquente, peut-on conseiller aux retraits, comme on le faisait, de ne pas communier, de ne pas célébrer la messe, pendant qu'ils suivent les exercices de la retraite, si d'ailleurs ils sont dignes de communier ?

R. — Le décret de Pie X sur la communion fréquente ne regarde vraiment par les retraits, qui ne sont que des exercices particuliers durant ordinairement de trois à dix jours. Tout au plus pourrait-on en tirer indirectement quelques conclusions. Mais puisque nous sommes interrogés là-dessus, nous allons dire notre pensée.

I. D'abord pour les *retraits ecclésiastiques*, nous croyons qu'il est difficile de changer quelque chose. Les prêtres y sont trop nombreux pour pouvoir y célébrer la sainte messe pendant la semaine ; et si l'on voulait essayer, l'ordre des exercices en serait singulièrement troublé. Il y a bien les prêtres qui ne logent pas au séminaire, mais appartiennent à la ville où se donne la retraite : ceux-là sont toujours libres de dire leur messe tous les jours, et généralement ils profitent de cette liberté, et ils font bien, car ils ne disent jamais mieux la messe que pendant qu'ils font leur retraite. Il y a aussi des prêtres qui font leur retraite ou chez eux ou dans quelque maison religieuse où ils sont reçus volontiers : ceux-là généralement aussi disent leur messe tous les jours et font bien. — Les retraits ecclésiastiques se terminent par une communion générale très solennelle à laquelle on se prépare pendant la retraite, et la privation de dire la messe qui est imposée pendant quelques jours sert au moins à exciter à la célébrer plus pieusement quand on la reprend ; puis, pendant ces quelques jours de réflexions, d'instructions et de prières, on peut plus facilement revenir sur le passé et se mettre parfaitement en règle avec Dieu, s'il y a quelque chose qui trouble la conscience, et après se donner tout entier à la ferveur.

Mais pourquoi, si les prêtres ne peuvent pas célébrer la messe tous les jours de la retraite, ne sont-ils pas admis, du moins ceux qui le désireraient plus vivement, à communier à la messe à laquelle ils assistent, comme ils le font à la clôture de la retraite ? — Ce n'est pas l'usage, et il ne faut rien

innover avant d'avoir bien réfléchi. Cette privation générale a certainement du bon : elle laisse l'âme se livrer tout entière à l'examen, à la contrition de ses fautes et à la réparation de ce qui s'est glissé de tiédeur, de froideur et de négligence dans toutes les messes et communions de l'année. Cependant nous ne cachons pas que nous aimerions voir s'introduire l'usage de laisser communier tous les prêtres qui le désiraient ; et cela n'empêcherait pas de donner la solennité ordinaire à la communion de clôture où tous sans exception, au moins tous ceux qui ne peuvent pas célébrer, communieraient.

II. Quant aux *retraites de religieuses*, nous le dirons ingénuement, nous n'avons jamais compris qu'on interdise en quelque sorte à toutes la communion pendant toute la retraite, jusqu'au jour de la communion générale de clôture. Bien avant le décret de Pie X, nous avons donné plusieurs retraites de religieuses, et nous engagions les religieuses à consacrer seulement les premiers jours à l'examen, à la contrition et à la préparation de la confession, qui fut au moins une confession de revue, et à reprendre leurs communions dès qu'elles se seraient confessées, sans attendre la fin de la retraite. Et nous n'étions pas seul à agir ainsi ; nous avons connu bien des prédicateurs de retraite qui faisaient de même, et nous continuons encore, croyant que c'est ce qu'il y a de mieux. Deux ou trois jours d'abstention pour se donner entièrement à l'examen et à la contrition préparent à mieux communier, et les communions qui suivent dans les derniers jours de la retraite sont les meilleures de l'année.

III. Quant aux retraites données *dans des paroisses*, ou pour des tiers ordres, ou des confréries, on laisse assez ordinairement, et c'est peut-être ce qu'il y a de mieux, la faculté à chaque personne de communier ou de ne pas communier avant qu'elle ait fait sa confession de retraite, suivant son désir, ses besoins et l'avis de son confesseur, parce que là il est difficile d'établir une règle générale : les besoins, les habitudes n'étant point les mêmes pour toutes les personnes.

IV. Pour les retraites dans *les pensionnats*, on ne peut pas établir de règle générale. Il en est où l'on ne communie pas souvent et où l'on ne pourrait même pas communier avant la fin, comme dans les retraites de première communion, où cela est nécessaire ; il en est d'autres au contraire où l'on peut faire à peu près comme pour les retraites des religieuses.

(*Ami du Clergé*, 10 Juin 1909)

Bulletin Statistique

du dernier semestre.

Durant les six derniers mois nous avons porté sur nos registres d'inscriptions les noms de 100 nouveaux membres répartis ainsi pour les diocèses du Canada :

Montréal, 12. — Ottawa, 13. — Québec, 16. — St Hyacinthe, 5. — Toronto, 5. — St Boniface, 4. — London, 3. — Chatham, 3. — Hamilton, 3. — Pembroke, 3. — Sherbrooke, 3. — Divers, 30.

A l'étranger, l'Association a reçu 3250 adhésions.

EUROPE : Italie, 1523. — France, 313. — Allemagne, 227. — Autriche, 339. — Belgique, 171. — Angleterre : 35.

AMÉRIQUE : Etats-Unis, 300. — Amérique du sud, 38.

Les autres adhésions sont réparties entre divers diocèses d'Europe et d'Asie. Dans ce nombre sont compris 3 archevêques et 13 évêques.

La "LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION" a enregistré au Canada 75 nouvelles adhésions.

Nous avons aussi le plaisir d'annoncer que deux diocèses du Canada, qui n'avaient point encore de directeur officiel de notre Association, viennent d'en être pourvu. Sa Grandeur Mgr. R. A. O'Connor a bien voulu nommer à ce poste le Révérend Patrick J. Kelly, pour le diocèse de Peterboro. Mgr. T. A. Dugas, Vicaire Général de S. G. Mgr Langevin remplira désormais les mêmes fonctions dans l'archidiocèse de St Boniface. A l'occasion de cette dernière nomination, voici ce qu'écrivait S. G. Mgr. Langevin dans sa Circulaire du 24 Mai dernier : " Pour donner suite à l'Exhortation du S. Père consultant aux prêtres de devenir membres de quelque association sacerdotale, Nous vous engageons fortement à vous faire inscrire dans la pieuse Association des Prêtres-Adorateurs dont nous publions les règlements."

Au nom de l'Association, nous profitons de cette occasion pour remercier leurs Gracdes de l'attachement et de l'es-time qu'elles veulent bien témoigner à notre Œuvre.

NOTICE

SUR

L'Association des Prêtres-Adorateurs

1. Obligations.

1. Faire, chaque semaine, une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le Tabernacle.

De préférence, la faire avec ses paroissiens à jour et à heure fixes. Dans ce cas, on peut faire l'exposition privée, c'est-à-dire ouvrir le Tabernacle et terminer par la Bénédiction.

2. Envoyer régulièrement, au siège de l'Œuvre, le *billet mensuel* avec indication des heures faites durant le mois.

3. Célébrer une messe, chaque année, pour les associés défunts. Cette messe est privilégiée.

2. Avantages principaux

1. Une indulgence plénière pour toute heure d'adoration, à quel que jour qu'on la fasse, en y priant un peu aux intentions du Souverain Pontife.

2. Les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de la *Station du Saint Sacrement*, pour une simple visite au Saint Sacrement, en récitant *six Pater, Ave et Gloria*.

3. Commencer *Matines et Laudes* tous les jours, à partir de 1 heure de l'après midi.

4. Faculté de recevoir du *Tiers-Ordre Franciscain* et de donner aux tertiaires réunis en commun l'Absolution générale, *communi formula*.

5. Faculté d'attacher aux chapelets l'indulgence des *Croisiers* par un simple signe de croix.

Ligue Sacerdotale Eucharistique

But : Promouvoir la Communion fréquente et quotidienne, parmi les fidèles, selon le Décret du 16 Déc. 1905.

Conditions : 1. Etre inscrit dans la Ligue. 2. S'efforcer, dans toute la mesure possible, par les moyens dont on dispose, de propager la pratique de la communion fréquente.

Avantages : Les membres de la Ligue peuvent :

1. Jouir de l'*Autel privilégié* personnel trois fois par semaine.

2. Gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes primaires des Mystères de la foi, de la Très Sainte Vierge et des Saints Apôtres.

3. De plus, une Indulgence de 300 jours pour chaque œuvre qu'ils feront conformément au but de la Ligue Sacerdotale.

4. Après une retraite de 3 jours, ils pourront donner au peuple, la *Bénédiction Papale* à condition que ces exercices soient dirigés vers une connaissance plus grande et une fréquentation plus assidue de l'Eucharistie.

5. Ils peuvent faire gagner, une fois par semaine une *indulgence plénière* à ceux de leurs pénitents qui ont coutume de communier tous les jours ou presque tous les jours. (au moins 5 fois.) Cette concession peut être faite pour plusieurs semaines à la fois.

6. Appliquer aux chapelets les indulgences dites des "Pères Croisiers, par un simple signe de croix.

Le Pain de Vie.

Vie surnaturelle. — Communion quotidienne. 300 pages. Par J. Mahieu, S. T. L., Directeur du Grand Séminaire de Bruges.

No 284. — cartonné . 45 cts . franco, \$ 0.50.
" 284a. broché, . 35 " . " .40.

Voici un exposé des matières contenues dans cet ouvrage plein de science et de piété :

1ère partie : *La Vie surnaturelle* : Renaissance et filiation adoptive, sa nature, ses principes. — La Nutrition : l'Eucharistie, nourriture de la vie surnaturelle.

2ème partie : *La Communion quotidienne*. Explication du Décret sur la communion quotidienne. La communion quotidienne *moyen de perfection chrétienne*.

Enseignement pratique.

En appendice : Les Décrets sur la Communion quotidienne. Ligue Sacerdotale eucharistique. Triduum eucharistique. Célébration du mois du Sacré-Cœur. Communion des malades.

Le Régime Sauveur ou la Communion dans les maisons d'éducation, par l'abbé J.-M. Lambert. 1 volume in-12 de XII-406 pages.

No 286. — Prix : . . 90 cts . franco \$ 0.97.

Le Décret de la Sacrée Congrégation du Concile du 16 décembre 1905 est venu mettre le sceau aux enseignements contenus dans cet ouvrage. Voici l'appréciation qu'en donnait déjà l'Ami du Clergé dans son No. du 20 Juin 1895 :

“ Nous voudrions voir ce livre entre les mains de tous ceux qui s'occupent de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse ; confesseurs des enfants, religieux et religieuses, professeurs et directeurs des écoles, des collèges, des petits et des grands séminaires. C'est un livre très théologique et fort intéressant : il demande à être lu, étudié, médité....

No 328. — **Enfants, à la Sainte Table !** — Difficultés d'écoliers, par P. L. Jos. Marie Cros, S. J. — Volume de 426 pages, broché. Ire série. 60 cts. franco.

Ce livre, fruit de plus de trente années d'expérience, est d'un intérêt palpitant non seulement pour les enfants qui ont besoin d'être éclairés quant à la pratique de la communion fréquente, mais encore pour les parents et les maîtres qui croiraient avoir toujours quelques difficultés à ce sujet, même après le décret de 1905 sur la communion fréquente et quotidienne.

Cet ouvrage favorisera certainement beaucoup la diffusion de la communion quotidienne parmi la jeunesse chrétienne.

Bureau des Œuvres Eucharistiques, 368 Est, Av. Mt-Royal,
MONTREAL.